

Procédure en cas de tempête ou de fermeture de nos écoles

Madame, Monsieur,

La Direction générale de la Commission scolaire est la seule instance qui peut prendre la décision de fermer les établissements. Elle fait ce choix à la lumière de l'information obtenue par différentes sources (Environnement Canada, Transports Québec, Sûreté du Québec, Hydro-Québec, etc.), et en concertation avec les directions générales des commissions scolaires de la région. La sécurité des élèves oriente toute décision de fermeture de nos établissements. **En ce sens, voici nos critères de prise de décision :**

- Quantité de précipitation attendue
- État du réseau routier (dégel, verglas, sécurité du transport scolaire et des élèves marcheurs)
- Visibilité et force des vents (présence de poudrière, neige forte, etc.)
- État de la tempête et son évolution
- Période de froid intense, rendant les véhicules scolaires moins fiables

Dans le cas où la Commission scolaire ne ferme pas ses écoles, vous pouvez décider de garder votre enfant à la maison. **Nous vous demandons d'en informer le secrétariat de l'école.**

Fermeture pour la journée

La température vous semble incertaine? Si aucun avis n'est émis, les activités sont maintenues. La décision de fermer les établissements est annoncée par la Commission scolaire, de façon générale entre 6 h et 6 h 30. Voici les quatre sources officielles et fiables d'information :

- **Site Internet de la Commission scolaire (www.csdps.qc.ca)**
- **Page Facebook de la Commission scolaire**
- **Messagerie téléphonique de la Commission scolaire (418 666-4666) ou de l'école de votre enfant**
- **Courriel envoyé à tous les parents, à l'adresse inscrite au dossier de l'élève** (Attention : vous pourriez retrouver ce courriel dans le dossier indésirable de votre boîte. Il est recommandé de le reclasser comme légitime, en prévision du prochain envoi.)

Nous effectuons également un suivi auprès des médias, mais nous ne contrôlons pas le message, surtout en situation d'urgence ou de grande sollicitation.

SERVICES DE GARDE

Lors d'une tempête, tous les services de garde demeurent ouverts selon l'horaire habituel (sauf le service de garde de l'école de L'Envol). Toutefois, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, la Direction générale pourrait prendre la décision de les fermer. Dans ce cas, l'information sera rendue disponible sur nos quatre sources officielles d'information.

Fermeture en cours de journée

Les conditions météorologiques qui se détériorent ou d'autres situations exceptionnelles pourraient amener la Direction générale à prendre la décision de fermer une partie ou l'ensemble des écoles, en cours de journée :

- **En cas de mauvais temps, nous vous invitons à consulter régulièrement l'une des quatre sources officielles d'information. Les services de garde demeureront ouverts, sauf exception.**
- **Pour toute autre raison de fermeture** (panne, bris d'aqueduc, etc.), votre établissement communiquera au besoin avec vous afin de vous en informer. Les renseignements pourraient aussi être diffusés sur nos sources officielles d'information, de même que sur le site de l'école. **Autant que possible, les services de garde demeureront ouverts.**



Marie-Claude Asselin
Directrice générale